



<https://finaledesslaloms2025.fr>

REGLEMENT SPORTIF

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms

LA LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Avec le concours de l'ASA LURONNE

Organise les 12, 13 et 14 septembre 2025 sur le Circuit de la Vallée à Pusey (70 000), la

FINALE DE LA COUPE DE France DES SLALOMS 2025

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 58 en date du 11/06/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 481 en date du 18/06/2025.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	LICENCES N°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	POTONNIER Stéphanie	2628-04/12
Commissaire Sportif	CHARLEUX Josiane	9434-04/03
Commissaire Sportif	BRESSON François	47951-04/09
Directeur de Course	BROSSARD Jean Paul	4763-04/03
Directeur de Course adjoint	DELOY Jean-Marc	6830-04/09
Directeur de Course adjoint	LEPEULE Jacky	13663-04/11
Directeur de Course adjoint	BOURGES Christophe	13672-04/08
Commissaire Technique responsable	PETETIN Michel	217737-04/09
Commissaire Technique	BULLIER Serge	19678-04/09
Commissaire Technique	REVERCHON Jean louis	6835-04/21
Commissaire Technique	GERARD Jean-François	136207-04/08
Chargé des relations avec les concurrents	REVERCHON Martine	14505-04/09
Chargé des relations avec les concurrents	FRANCE Monique	29181-04/09
Chargé des relations avec les concurrents	LEGROS Régis	126767-03/15
Chronométrateur	GUIBLAIN David	134494-04/18
Chronométrateur	GUIBLAIN Michèle	163636-04/18
Classement informatique	BRENNUS INFORMATIQUE	
Chargé des Commissaires	HERBET Séverine	242748-04/09
Chargé de Presse	CHAMAGNE Alexandre	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le mercredi 3 septembre 2025 à minuit

Publication de la liste des engagés : le vendredi 5 septembre 2025

Vérifications administratives : le vendredi 12 septembre 2025 de 10h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 et le samedi 13 septembre 2025 de 7h00 à 9h00 (sur demande écrite justifiée)

Lieu : Circuit de la Vallée– Rue Frisette 70 000 Pusey

Vérifications techniques : le vendredi 12 septembre 2025 de 10h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h15 **et le samedi 13 septembre de 07h15 à 09h15.**

Lieu : Circuit de la Vallée– Rue Frisette 70 000 Pusey

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif : le vendredi 12 septembre 2025 à 17h15

Lieu : Circuit de la Vallée– Rue Frisette 70 000 Pusey

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : le samedi 13 septembre 2025 à **12h30**, Circuit de la Vallée– Rue Frisette 70 000 Pusey

BRIEFING ORAL :

Samedi 13 septembre 2025 à 9h30 au Podium à proximité du Village des Ligues.

Présence obligatoire avec émargement sous peine de sanction de la part du Collège des Commissaires Sportifs

ESSAIS :

Essais non chronométrés (1 seul passage) le samedi 13 septembre 2025 à partir de 10h30

Essais non chronométrés (1 seul passage) le dimanche 14 septembre 2025 de 8h30 à 10h00

Essais chronométrés le samedi 13 septembre 2025 à 13h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course samedi 13 septembre 2025 à **15h15**, Circuit de la Vallée– Rue Frisette 70 000 Pusey

COURSE :

- 1^{ère} manche le samedi 13 septembre 2025 à partir de 15h45
- 2^{ème} manche le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 10h15
- 3^{ème} manche le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 13h30
- 4^{ème} manche le dimanche 14 septembre 2025 à l'issue de la 3^{ème} manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Des reconnaissance pedestres uniquement (vélos et trottinettes interdits) seront autorisées vendredi 12 septembre 2025 de 16h à 18h et samedi 13 septembre 2025 de 8h30 à 9h30

.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 14 septembre 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : Panneau d'affichage officiel

Parc fermé final:

Lieu : Parc concurrent (Interdiction de quitter la zone avant l'ouverture du parc fermé).

Remise des prix le dimanche 14 septembre 2025 à partir de 18h00, sous le chapiteau de restauration près du Village des Ligues

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications techniques préliminaires : Voir horaires Article 1.2p.

Vérifications finales : Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Vesoul Electro Diesel.

Adresse : Rue Victor Dollé VESOUL 70000

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Pour les voitures de location ou de prêt, l'autorisation de participation du propriétaire est obligatoire.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9h00 le samedi 13 septembre 2025.

Des pesées libres pourront être effectuées lors des vérifications préliminaires.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- **Parc concurrents : les emplacements seront tracés et numérotés**
- **Ils seront attribués à l'arrivée du concurrent : 1 emplacement = 1 voiture de course + 1 véhicule d'assistance**
- **Remorques fermées : parking possible sur emplacement du concurrent si c'est son assistance (ou parc remorque s'il le souhaite)**

- **Remorques ouvertes : obligatoire sur parc remorques prévu à cet effet.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir article R 331-10 et A 331-32 du Code du Sport

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus **par courrier ou par mail** :

M. Vincent FAIVRE 8 rue des Gravieres – 70200 LANTENOT

Tel : 06.75.47.65.42 Mail : vincent.favre.asaluronne@gmail.com

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants (170) aura été atteint, et **au plus tard le mercredi 3 septembre 2025 à minuit.**

Les frais de participation sont fixés à **145 €** avec la publicité optionnelle de l'organisateur, ou **290 €** sans la publicité optionnelle.

IMPORTANT : Les bulletins d'engagements devront parvenir groupés, envoyés par la Ligue du concurrent engagés, obligatoirement accompagné des frais, sous peine de non prise en compte, le chèque étant libellé à l'ordre de : ASA LURONNE, ou par virement (le RIB sera adressé à chaque Ligue).

Après le classement établi au 17 août 2025 qui désignera les pilotes qualifiés, chaque Ligue devra centraliser et valider les qualifiés (avec suppléants éventuels si désistement ou empêchement des qualifiés) pour la Finale de la Coupe de France des slaloms, afin d'envoyer les engagements à l'organisateur en une seule fois.

Forfait : Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit, envoyé par mail à : finale.slalom.2025@gmail.com au moins 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Tout forfait intervenant moins de 24 heures avant le début du meeting entraînera la restitution des frais d'engagement diminués des frais d'assurance et administratifs (40 €).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **170**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

Les publicités feront l'objet d'un additif avant les vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

La Finale de la Coupe de France des Slaloms a le parcours suivant : (voir plan).

La course se déroulera en **4 manches**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Voir plan

Arrivée : Voir plan

Longueur du parcours 2200 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à aux abords du circuit.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00 heures, le jeudi 11 septembre 2025.

Les remorques devront être garées à sur le parking réservé à cet effet (plan joint)

Dans le Parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kgs, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de 220 € par infraction constatée. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

- Le tableau d'affichage officiel est dématérialisé sur Sportity : Code : FINALESALOMS25
- Un tableau d'affichage papier sera présent aux abords du départ sur le car Podium.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu Circuit de la Vallée – Rue Frisette – 70000 PUSEY de 8H00 à 20H00.

Téléphone permanence n° 06.32.79.61.61

Centre de secours le plus proche : SDIS 70

Lieu 4 Rue Lucie et Raymond Aubrac – 70000 VESOUL Téléphone n° 03.84.96.76.00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc, **sauf pour les pilotes des voitures ouvertes**.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi par addition des deux meilleurs temps des 4 manches.

Le temps non retenu sera pris en compte pour le départage des éventuels ex aequo. Si des ex aequo subsistent, ils seront départagés par le temps des essais.

Les classements provisoires seront affichés à 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel.

Les vainqueurs de chaque groupe, lors de la Finale, seront proclamés "Vainqueurs" de la Coupe de France des Slaloms "en Groupe...".

La première féminine, le premier jeune, et le premier sénior, seront respectivement proclamés "Vainqueur Féminine", "Vainqueur Jeune" et "Vainqueur Sénior", de la Coupe de France des Slaloms.

Ces titres sont cumulables.

Il n'y aura pas de remise de prix en numéraire.

A l'issue de la Finale, un diplôme sera adressé à chaque vainqueur de Groupe.